

L'info syndicale



"L'accord temps partiel est-il victime d' EXCELLENCE 2020 ?"

N°24

Août 2014

Sommaire

Le temps partiel est une modalité d'exercer sa profession de plus en plus utilisée par les salariés de la SNCF. La population masculine qui y a recours progresse doucement, mais sûrement. Les motifs de recours au temps partiel restent majoritairement en lien avec les soins ou l'éducation des enfants. Cet accord, entré dorénavant dans le quotidien des cheminots fonctionne bien, voire même très bien dans certains établissements qui se sont donnés les moyens de permettre à leurs salariés de conjuguer le mieux possible vie professionnelle et projet personnel ou familial par la mise en place d'organisations de travail originales et adaptées.

Malgré ce constat globalement satisfaisant, il n'en demeure pas moins que de gros irritants émergent. Pire osons-nous dire, puisque ces irritants font l'objet de remarques quasi annuelles. L'UNSA est amère de constater que malgré les corrections que nous souhaitons appliquées, rien ne change.

L'UNSA, signataire de l'accord, souhaite ardemment que l'ensemble des parties prenantes côté Entreprise, respecte l'application de cet accord. L'UNSA dénonce certains états des lieux qui pénalisent la bonne application de cet accord, D'évitables irritants persistent voire progressent, notamment :

- les embauches compensatoires (voire nulles!) dans certaines filières,
- le refus d'octroi du temps partiel fréquent dans certaines filières, créant ainsi une discrimination de facto de certains agents,
- les résultats douteux de certaines régions,
- l'opacité entretenue par l'entreprise sur les modalités d'embauches compensatoires.

L'UNSA dénonce le manque de correctifs apportés pour améliorer les problèmes qui se posent de manière récurrente aux mêmes endroits. Lors de la renégociation des accords, l'UNSA saura en tirer les leçons.

Denis DONTENVILL
Michèle CARTEREAU
Jean-Luc SAFFROY
Christine VASSEUR

• Edito

- Le bilan 2013 : la réalité du temps partiel d'aujourd'hui
 - Des inégalités toujours présentes
 - Une croissance qui se tasse
 - Des difficultés d'application de l'accord qui persistent
- La compensation en embauche : le VRAI problème

1 - Le bilan 2013 : la réalité du temps partiel d'aujourd'hui

1.1 Des inégalités toujours présentes

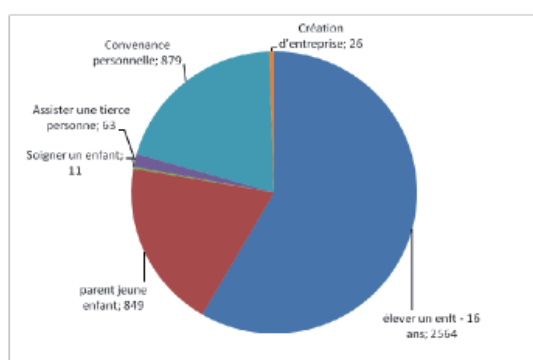
Au 31 décembre 2013, le temps partiel choisi concernait 11307 personnes : 6915 femmes et 4392 hommes... soit 145 de plus que l'année précédente, mais l'accroissement du recours au temps partiel s'essouffle. Les agents continuent cependant à recourir au temps partiel. L'utilisation du temps partiel par l'effectif féminin semble se stabiliser en 2013.

Années	Femmes Effectifs CP/CS	Femmes Dont agents a temps partiel	Femmes % de l'effectif CP-CS à temps partiel choisi	Hommes Effectif CP-CS	Hommes Dont agents à temps partiel	Hommes % de l'effectif CP-CS à temps partiel choisi	Total Effectif CP-CS	Total Dont agents à temps partiel	Total % de l'effectif CP-CS à temps partiel choisi
2010	25 309	6 410	25,33%	121 808	3 461	2,84%	147 117	9 871	6,71%
2011	25 816	6 647	25,75%	120 272	3 817	3,17%	146 088	10 464	7,16%
2012	26 206	6 924	26,42%	118 213	4 238	3,59%	144 419	11 162	7,73%
2013	26 528	6 915	26,07%	116 592	4 392	3,77%	143 120	11 307	7,90%

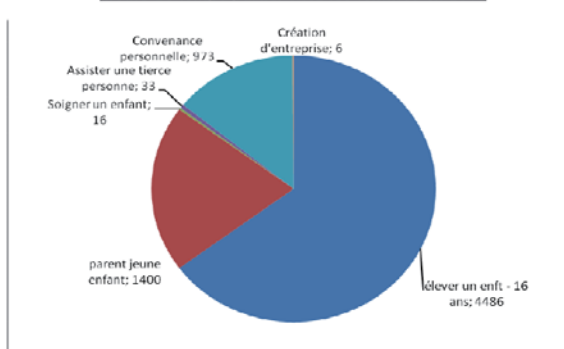
Pour les femmes, il existe toujours un très fort recours au temps partiel pour des motifs en lien avec l'éducation des enfants (85,13% des demandes). Le recours au temps partiel pour des projets personnels est stabilisé autour de 15%, et ce depuis 2009.

Pour les hommes, le recours au temps partiel pour l'éducation des enfants est en progression de plus d'un point (77,71%). Cette tendance s'observe depuis 2005. En contrepartie, le temps partiel pour projet personnel connaît une nouvelle baisse de plus d'un point. Il faut noter, même si cela reste très marginal, que les hommes ont un peu plus que les femmes recours au temps partiel pour assister un membre de leur famille (1,68%).

Motifs de temps partiel chez les hommes en 2013



Motifs de temps partiel chez les femmes en 2013

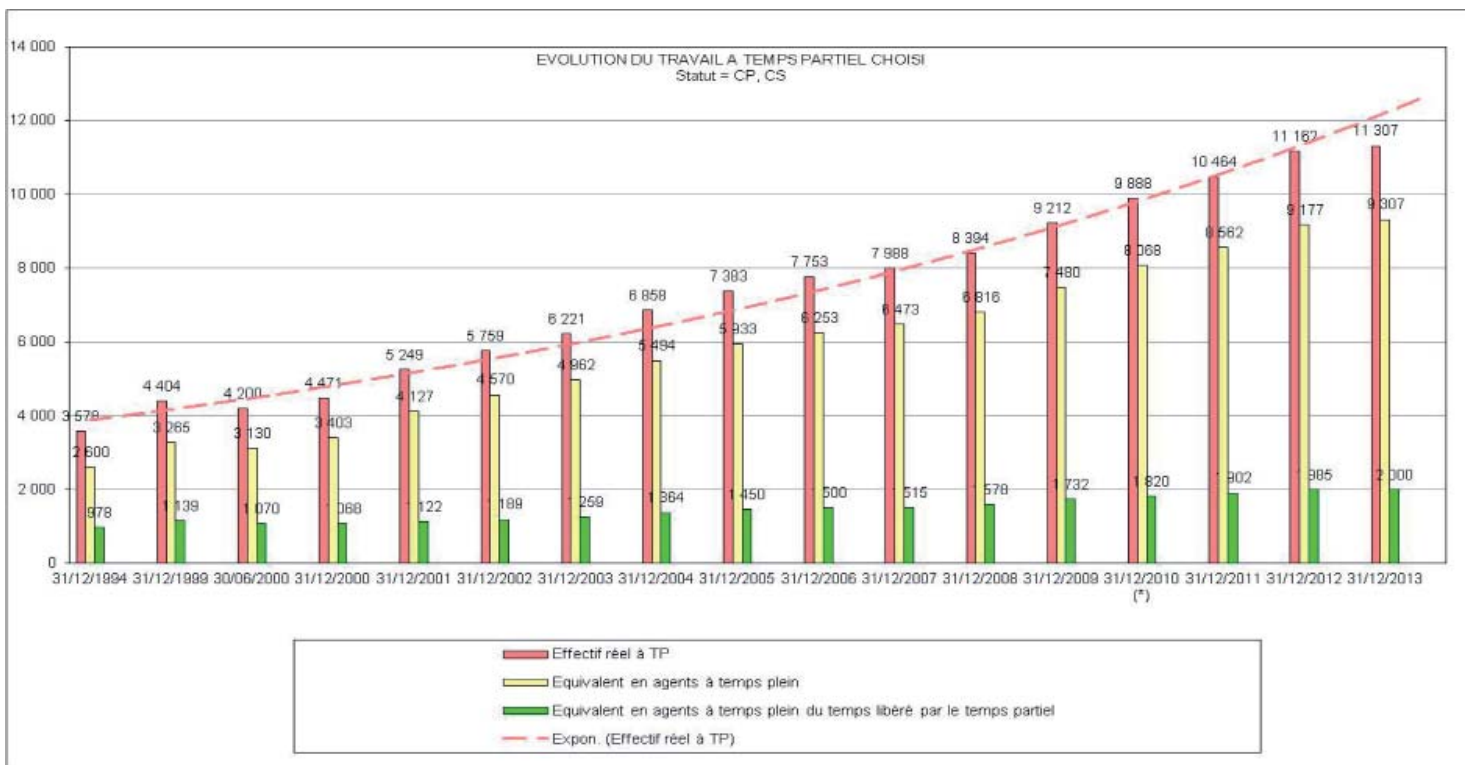
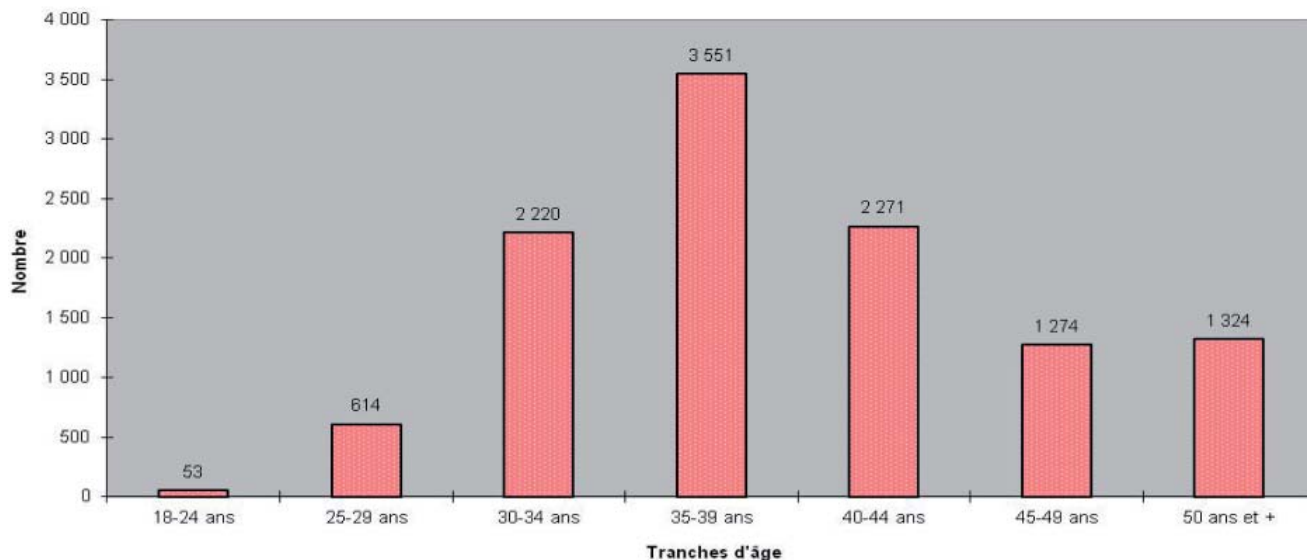


Répartition par collèges

31/12/2013	Exécution	Maîtrise	Cadres
	6 528 agents soit 8,94% de l'effectif	2 848 agents soit 6,54% de l'effectif	1931 agents , soit 7,27% de l'effectif

Répartition par tranches d'âge

Agent du CP à temps partiel par tranches d'âge
situation au 31/12/2013



1.2 Une croissance qui se tasse

Statistiques par filière

	Effectif à temps partiel choisi au :	Evolution de l'effectif à temps partiel de 12/2012 à 12/2013	Effectif réel par filière au	% de l'effectif à temps partiel au	
	31/12/2012	31/12/2013	nombre	%	31/12/2013
Administrative	1 995	1 948	- 47	7,6 %	10438 18,7%
Attachés	124	110	-14	0,9 %	11 771 0,9%
Commerciale	4 744	4 740	-4	0,1 %	26 899 17,6%
Matériel	617	664	47	7,6 %	21 742 3,1%
Infrastructure	852	860	8	0,9 %	27 051 3,2%
Transport	970	1 029	59	6,1 %	22 833 4,5%
Traction	1 433	1 523	90	6,3 %	17 903 8,5%
Surveillance	124	144	20	16,1 %	2 231 6,5%
Service social et	125	118	-7	-5,6 %	350 33,7%
Personnel	117	114	-3	-2,6 %	348 32,8%
SERNAM	1	1	0	0	34 2,9%
Cadres supérieurs	60	56	-4	-6,7 %	1519 3,7%
TOTAL	11162	11 307	145	1,3 %	143120 7,9%

1.3 Des difficultés d'application de l'accord qui persistent

Un refus de temps partiel a été notifié à 48 agents en 2013.

Régions	Total	Etablissements
PARIS-EST	0	
CHAMPAGNE ARDENNE	5	5 ESV
LORRAINE	5	ET dont 4 UP Nancy
ALSACE	0	
PARIS NORD	4	EV PN
PARIS ST-LAZARE	3	1 DR 1 ECT 1 EIC
PICARDIE	0	
NORD PAS DE CALAIS	0	
NORMANDIE	0	
PARIS RIVE GAUCHE	4	4 ELT ligne C
BRETAGNE	0	

PAYS DE LA LOIRE	0	
AQUITAINE	1	Technicentre Charentes
LIMOUSIN	1	ECT Brive
CENTRE	0	
MIDI-PYRENEES	0	
PARIS SUD EST	0	
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	0	
RHONE-ALPES	7	5 ECT - 2 EIC - 1 DR
AUVERGNE	0	
ALPES	15	14 ECT 1 EIC
PACA	2	1 ECT - 1 EEV
LANGUEDOC ROUSSILLON	1	EEV
TOTAL	48	

C'est dans les ECT que les difficultés d'accord de temps partiel restent les plus persistantes.

2 - La compensation en embauche : le VRAI problème

La compensation des emplois reste la vraie difficulté. Au total, fin 2012 ce sont 74 embauches qui restaient à faire. Cumulées aux embauches 2013, malgré le retard rattrapé en 2013, il reste en stock 61 embauches à réaliser au titre de 2013.

Ce constat n'est en soi pas satisfaisant. Une disparité existe selon les régions. Certaines peinent à recruter : Champagne/Ardenne, Lorraine n'ont réalisé aucune embauche. Picardie, Aquitaine, Midi-Pyrénées en ont réalisé la moitié. Faut-il en conclure que les bons élèves en terme de réalisation économique s'avèrent être les derniers de la classe en terme de bilan social ? Les directions nationales sont également des mauvaises élèves et notamment la Direction des services communs. Cette Direction est le gros pourvoyeur des temps partiels ...mais n'a réalisé aucune compensation au titre de l'année 2013 ! Pour les agents de ces services, c'est la double peine !

L'année dernière, l'UNSA avait déjà demandé qu'un regard particulier soit porté aux services médicaux et sociaux. Visiblement nous n'avons pas été entendus ! Faut-il en conclure qu'Excellence 2020 est un mauvais producteur et que ces effets font des ravages, au détriment de l'application des accords d'entreprise ?

DIRECTION/RÉGION	Effectif réel (*) ensemble du CE au 31/12/2013	Nbre d'agents ayant réduit leur temps de travail			Nbre d'agents ayant augmenté leur temps de travail			Effet d'embauche report 2012 (restant à réaliser 2013)	Effet d'embauche 2013	Embauches compensatoires réalisées 2013	Compensations restant à réaliser 2014
		Début TP	Réduction % TP	Ensemble	Fin TP	Augmentation % TP	Ensemble				
PARIS EST	6 212	123	15	138	96	31	127	3	8		3
CHAMPAGNE ARDENNE	2 363	20	7	27	25	11	36	0	1	0	1
LORRAINE	5 316	66	8	74	57	28	85	1	1	0	2
ALSACE	4 854	69	11	80	54	33	87	1	3	3	1
PARIS-NORD	8 114	193	23	216	160	62	222	7	6	8	5
PARIS SAINT LAZARE	6 263	165	15	180	113	33	146	0	9	9	0
PICARDIE	2 708	27	4	31	25	7	32	2	0	1	1
NORD PAS DE CALAIS	7 318	94	18	112	82	29	111	3	2	3	2
NORMANDIE	5 209	47	10	57	42	22	64	4	2	6	0
PARIS RIVE GAUCHE	9 256	247	38	285	181	54	235	12	12	15	9
BRETAGNE	3 322	70	11	81	67	19	86	2	4	5	1
PAYS DE LOIRE	3 979	98		98	127		127	3	2	5	0
AQUITAINE	7 586	165	15	180	132	39	171	0	6	3	3
LIMOUSIN	2 563	42	6	48	41	15	56	0	1	1	0
CENTRE	4 430	56	14	70	60	27	87	1	2	3	0
MIDI PYRENEES	4 083	99	7	106	20	4	90	4	4	3	5
PARIS SUD-EST	8 123	143	11	154	123	36	159	4	7	11	0
BOURGOGNE	4 896	86	10	96	57	24	81	2	6	5	3
RHONES ALPES	8 226	142	22	164	119	56	175	1	6	4	3
AUVERGNE	3 513	46	13	59	36	17	53	1	3	3	1
ALPES	4 071	98	7	105	73	24	97	5	8	8	5
PACA	6 911	136	29	165	114	57	171	0	7	3	4
LANGUEDOC	4 014	76	7	83	8	43	51	0	4	4	0
Total Directions Régionales	123 330	2 308	301	2 609	1 716	706	2 422	56	104	111	49
Directions TRANSVERSES	3 307	111	26	137	73	56	129	3	7	0	10
Gérant de l'INFRASTRUCTURE	3 580	70	5	75	19	51	70	1	3	3	1
CLIENTÈLES	4 505	106	19	125	129	40	169	0	1	1	0
FRET	8 398	101	9	110	76	15	91	14	4	17	1
Total Directions Centrales	19 790	388	59	447	297	162	459	18	15	21	12
Ensemble SNCF	143 120	2 696	360	3 056	2 013	868	2 881	74	119	132	61

(*) Source : DRH - Direction Les Services RH - PPD RH (base de donnée nationale FOCUS)

(1) dont à Temps partiel avec l'accord des membres de la commission

Focus sur les agents contractuels en CDI

Au 31 décembre 2013 l'effectif des agents contractuels en CDI était de 1003 agents.
55,83 % des agents appartiennent au premier collège - 26,22 % font partie du second collège et 17,95 % du troisième collège ...

Répartition à peu près stable.

46 % des agents en CDI exercent une activité à au moins 80 %.

25 % des agents en CDI exercent une activité dont la durée de travail est inférieure à 50 %.

81 % des contractuels à temps partiel sont des femmes.

66,15 % du personnel de service, du personnel médical paramédical et social à temps partiel est âgé d'au moins 50 ans . Cette proportion ne cesse de progresser depuis 2009.

46,87% des femmes contractuelles à temps partiel exercent sous contrat en annexe B et A3 du RH 254.

